



Prix du gaz

Le gouvernement a écouté les revendications de la CLCV

La CLCV prend acte des mesures annoncées par le Premier ministre concernant l'extension du blocage du tarif réglementé sur les prix du gaz à l'ensemble des logements (HLM et copropriétés), alors que les prix du marché progressent de jour en jour à un niveau inédit.

Cette annonce répond aux besoins d'équité et de justice que les locataires et consommateurs demandaient, et que la CLCV soutenait auprès des pouvoirs publics depuis plusieurs semaines.

Il aurait été impensable de laisser cette situation perdurer trop longtemps, alors que plusieurs de nos concitoyens ont du mal à se chauffer, que le pouvoir d'achat est en berne, et que les factures explosaient (jusqu'à 1000 euros de plus par an pour un ménage dans un quatre pièces).

La CLCV demeure vigilante quant à l'application de ces mesures, et leurs effets concrets pour les locataires, les copropriétaires et les consommateurs.

Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Economie, des Finances
et de la Relance
139 rue de Bercy
75572 PARIS

Paris, le 10 février 2022

Monsieur le ministre,

Dans une période de hausse spectaculaire des prix de l'énergie, le gouvernement a pris la décision salubre de geler le prix du gaz à partir du mois d'octobre 2021 jusqu'au printemps 2023 en ce qui concerne les abonnés à titre individuel chauffage et eau chaude.

Cette décision, hélas, ne s'applique pas pour le chauffage collectif qui n'est plus lié au TRV qui a été supprimé en 2016.

Nous sommes alertés par les associations membres de notre réseau par des hausses extrêmement importantes, mois après mois, qui peuvent atteindre 45 % en trois mois. Ces hausses sont pratiquées y compris par Engie dont l'Etat est actionnaire à hauteur de 20 %. Ces hausses ont un impact de 800 € par an pour un locataire de F4 par exemple.

Ces évolutions de prix sont, pour le budget des ménages, difficilement supportables et notamment pour ceux qui sont dans les logements sociaux. C'est potentiellement 25 à 30 % des 4,5 millions de locataires qui sont donc impactés.

Le chèque inflation de 100 € qui a été décidé en fin d'année dernière ne sauraient suffire à couvrir les hausses généralisées des énergies, du carburant, de l'alimentation ou des produits manufacturés.

De plus, au nom de l'égalité des citoyens devant la mesure positive concernant le gel des tarifs du gaz, cette situation différenciée ne saurait être acceptable.

Nous ne pouvons que constater, grâce à notre implantation forte dans le secteur du logement social, une réaction d'inquiétude et de colère des locataires.

Il nous semble donc pertinent d'élaborer un plan de protection tarifaire de façon urgente, mêlant sans aucun doute une baisse de la TVA temporaire, un chèque énergie complémentaire et peut être une généralisation du gel à l'ensemble des utilisateurs quels qu'ils soient.

./.

Dans cette période sensible, nous nous tenons à votre disposition pour envisager avec vous des solutions urgentes et nécessaires et réfléchir aux conséquences de la libéralisation totale en 2023 du marché du gaz au vu des pratiques constatées à ce jour.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Jean-Yves MANO'. The signature is positioned above the printed name and title.

Jean-Yves MANO
Président